

Mise en place d'une journée d'immersion dans le cadre de la procédure d'affectation en CAP « conducteur livreur de marchandises »

Le CAP conducteur livreur de marchandises remplace le CAP conducteur routier de marchandises à la rentrée 2021.

Le CAP « conducteur livreur de marchandises » se prépare en 2 ans après la classe de troisième.

1. Objectifs

- Apporter, au travers d'une immersion, tous les éléments d'information nécessaires dans l'élaboration d'un choix d'orientation éclairé, en portant à la connaissance de l'élève les exigences de la formation, les poursuites d'études envisageables ainsi que les métiers auxquels cet enseignement prépare.
- Evaluer la motivation et l'appropriation des informations concernant la formation.

1.1 Le public concerné :

Le CAP « conducteur livreur de marchandises » est accessible aux élèves issus de la classe de :

- 3^{ème}
- 1^{ère} année de CAP
- 2^{nde} générale et technologique.

Une priorité est accordée aux élèves issus de troisième.

1.2 Etablissement d'accueil concerné :

Haute-Vienne : Lycée professionnel Saint Exupéry – Limoges : 24 places

2. Modalités d'organisation

2.1 L'établissement d'origine

Les demandes d'immersion sont transmises par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil.

Le chef d'établissement transmet pour chaque élève concerné la fiche (**Annexe CLM**) à l'établissement d'accueil **pour le vendredi 21 mai 2021** après avoir porté un avis de « très favorable » à « réservé » relatif à l'implication et à la motivation de l'élève. Le professeur principal pourra éclairer cet avis. Le dossier de candidature sera complété par **les bulletins des trimestres 1 et 2 de l'année scolaire 2020-2021**.

La candidature fera l'objet d'une saisie dans Affelnet-Lycée.

2.2 L'établissement d'accueil

Il planifie et organise les journées d'immersion. Celles-ci se dérouleront **du 25 janvier au 11 mai 2021**. Elles permettront notamment à l'élève de découvrir la vie au lycée, le contenu de la formation, l'internat, etc.

Un bilan de l'immersion est réalisé en fin de journée et transmis à l'établissement d'origine.

L'annexe CLM complétée est transmise à la DSDEN pour **le lundi 7 juin 2021** (délai de rigueur).

2.3 La commission CAP conducteur livreur de marchandises

La commission étudiera les dossiers et émettra un avis final en croisant l'avis de l'établissement d'origine et d'accueil.

3. Procédure d'affectation

Lors du traitement des vœux de l'affectation, **cet avis sera traduit en bonus** afin de permettre une graduation des priorités d'affectation de très favorable à réservé. Le bonus ainsi obtenu vient s'ajouter aux résultats scolaires pondérés des coefficients nationaux.

La somme de ces résultats permet de classer les élèves en tenant compte des résultats scolaires et de l'implication de l'élève pour son projet.

CALENDRIER À RETENIR

Dates	Actions
Du 25 Janvier au 11 Mai 2021	Immersion
21 mai 2021	Date limite de transmission de l'annexe CLM à l'établissement d'accueil
7 juin 2021	Date limite de transmission des dossiers par l'établissement d'accueil à la DSDEN 87

ANNEXE CLM Avis établissement origine et accueil